

## **A LA BIERE COMME A LA BIERE**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 20 rue Custine

75018 PARIS

**793 230 418 R.C.S. PARIS**

---

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le premier octobre,

A dix heures,

Les associés de la société A LA BIERE COMME A LA BIERE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation régulière de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents et/ou représentés sont les seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Audrey BONNEMAISON, présidente et associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social de la société,
- Modification de l'adresse personnelle des dirigeants,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidente, décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société du 20 rue Custine – 75018 PARIS au 16 rue du Pressoir – 75020 PARIS.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du changement d'adresse personnelle de la Présidente, Madame Audrey BONNEMAISON, cette dernière demeurant désormais au 15, rue Etienne Dolet – 75020 PARIS, et prend également acte du changement d'adresse personnelle du Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste LACROIX, ce dernier demeurant désormais au 16 rue du Pressoir – 75020 PARIS.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier le préambule ainsi que l'article 4 des statuts comme suit :

*« Article 4 - SIEGE SOCIAL*

*Le siège social de la Société est localisé au : 16 rue du Pressoir – 75020 PARIS »*

Le reste de l'article est inchangé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.

**Madame Audrey BONNEMAISON**